

## Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

### Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	10 <sup>ème</sup>
Nom de site	RUE DU 8 MAI	Numéro	753562
Adresse du site	5, rue d'Alsace	Hauteur	R+8 (26m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout des fréquences 700, 800 et 900MHz sur un site existant en 4G (1800/2100/2600MHz)		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts ;		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	08/02/2022
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	08/03/2022

### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 3G, 4G et 4G+ et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout des fréquences 700MHz (4G), 800MHz (4G) et 900MHz (2G/3G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 1800MHz, 2100, 2600MHz) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°		
Distance des ouvrants	Fenêtres à 4.95m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G: 0° < 4V/m - 120° < 3V/m - 240° < 5V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	30.80m		

### Incidence visuelle

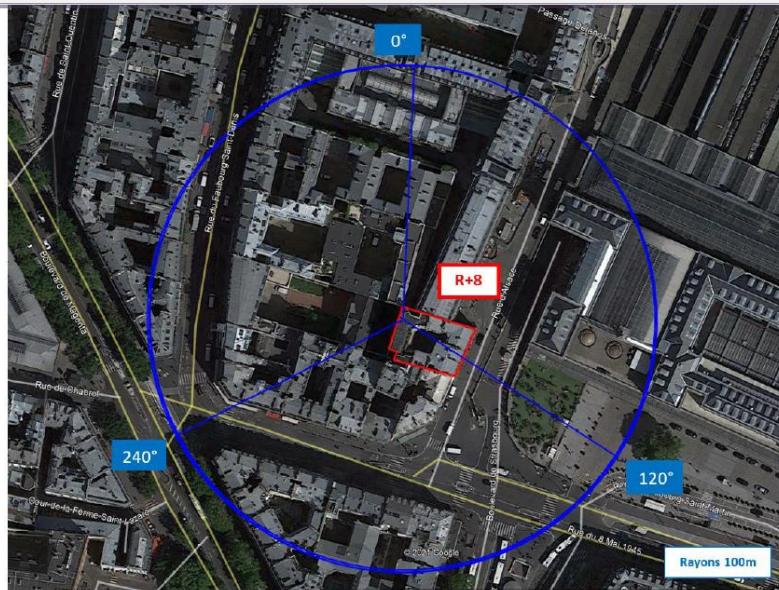
Description des antennes et intégration paysagère	Les 3 antennes existantes seront remplacées par 3 antennes d'aspect et de dimensions équivalentes.
Zone technique	Ce projet consiste à rajouter des modules radio, ces modules de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes sans impact visuel.

**Date :**

### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

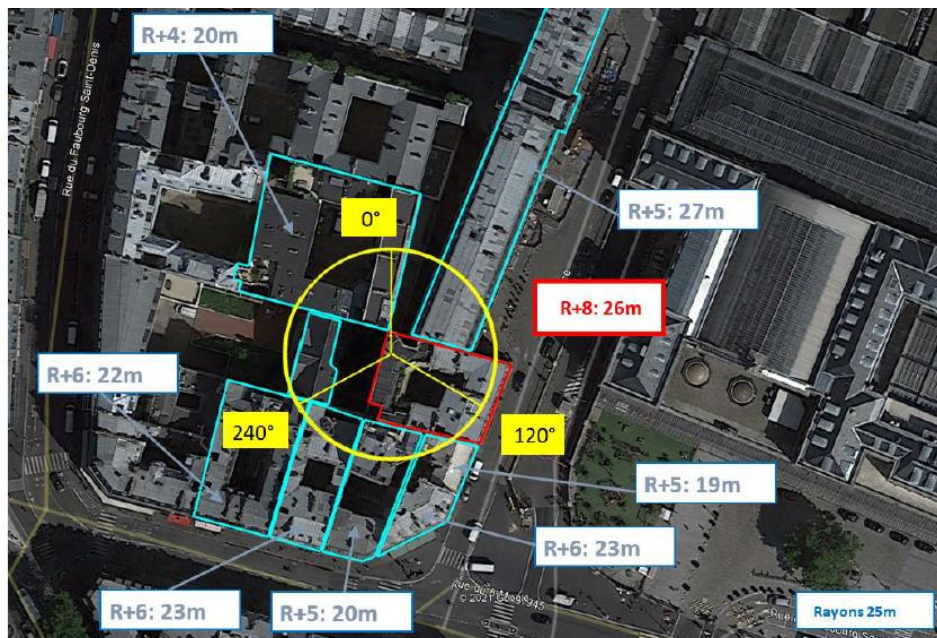
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



**Pas d'établissements particuliers dans un rayon de 100m**

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100MHz)

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 2 et 3 V/m

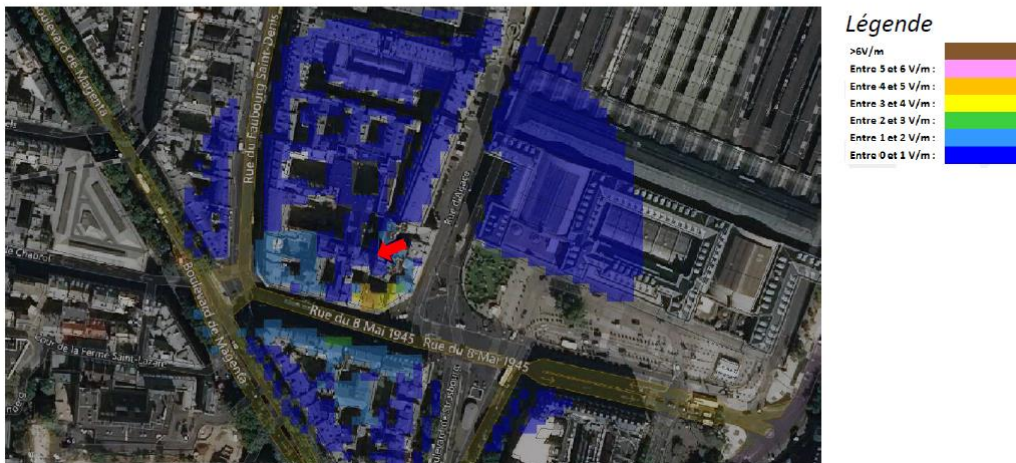
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	19.5 m	22.5 m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

#### ii. Azimut 240°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



## Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :



- Pas de modification de l'aspect extérieur de l'installation.

## Vue des Azimuts

- Azimut 0 :0°



- Azimut 1 :120°



- Azimut 2 :240°

